

LES 7 HECTARES

PREMIÈRES CONCLUSIONS D'EXPERTISE

Missionné par la Ville pour effectuer de nouveaux prélèvements sur le terrain des 7 Hectares, M. Éric Branquet, expert environnement, nous fait part de ses premières conclusions d'analyses.



■ **Fleury Mag' : M. Branquet, vous avez été missionné par la Ville pour organiser et superviser de nouveaux prélèvements sur les 7 Hectares et rédiger un rapport d'expertise. Avant toute chose, pourriez-vous vous présenter ?**

■ **Éric Branquet :** Je travaille depuis 25 ans sur la problématique des sites et sols pollués. En lien avec différents organismes (bureaux d'études, fonds d'investissements...), j'évalue la situation environnementale d'un lieu, la nature éventuelle des risques et sa compatibilité ou non avec un usage. Je suis également expert auprès de la Cour d'appel de Paris et de la Cour administrative d'appel de Paris-Versailles. Ces missions requièrent sérieux et déontologie. Je suis amené à travailler sur des sites de grande ampleur. Actuellement, je conseille et encadre, par exemple, un des plus gros chantiers de France autour de la réhabilitation d'une ancienne raffinerie.

■ **FM : A Fleury-Mérogis, des prélèvements ont été réalisés le 8 juillet dernier, en présence des élu-e-s et des habitants. Quelle a été la méthode utilisée ?**

■ **EB :** Nous avons utilisé une pelle mécanique (et non une tarière comme dans les précédents prélèvements) pour réaliser des tranchées et creuser le sol jusqu'à la pierre meulière. **Il a fallu descendre à une profondeur de 2,5 mètres et jusqu'à 4,5 mètres par endroits contre 1,6 mètre maximum précédemment.** Nous avons sondé ainsi 16 points qui ont été choisis grâce à une vision globale du site par survol en drone. Une cartographie nous a permis de quadriller les 7 Hectares pour obtenir la plus grande représentativité de l'ensemble. Par ailleurs, les échantillons, relevés dans des bocal, sont le produit d'un mélange « moyen » ou homogène à un endroit donné.

■ **FM : Quels sont les résultats de ces analyses ?**

■ **EB :** A l'issue de ces reconnaissances du sous-sol à la pelle mécanique, nous pouvons conclure que les échantillons contiennent un mélange hétéroclite de blocs de béton ferrailé, briques, bouts de plastiques, tuyaux et canalisations... **La première conclusion qui s'impose, c'est qu'il ne s'agit donc pas de terre végétale mais de déchets de chantiers de démolition.** Par ailleurs, les échantillons contiennent des déchets spécifiques de classe 2 qui nécessitent une mise en décharge adaptée. Le fibrociment, tout d'abord, qui en l'état actuel, stabilisé et enterré, n'est pas dangereux, mais dont le risque d'envol sous forme de poussières d'amiante demeure. En second lieu, nous constatons la présence d'enrobé bitumineux (déchets de routes) contenant des hydrocarbures. Enfin, les prélèvements attestent d'une pollution au mercure avec des taux supérieurs à la normale en région francilienne. Tous ces éléments ont transformé le terrain des 7 Hectares en décharge et ne permettent plus aucun usage de type agricole ou de loisirs.

■ **FM : Les 7 Hectares présentent-ils aujourd'hui un risque sanitaire pour les riverains ?**

■ **EB :** En l'état, le terrain ne présente pas de risque, à condition de ne pas entrer sur le terrain, remuer la terre ou encore arracher le couvert végétal. Des tests complémentaires ont été réalisés concernant l'eau. Ils ont montré qu'il n'y a pas d'effet de dispersion des matériaux sous l'effet de l'eau. **Il n'y a donc pas de pollution par ruissellement et pas non plus de pollution de la nappe phréatique.**

■ **FM** : En tant qu'expert environnement confronté à d'autres cas de pollution des sols, quelles sont les solutions envisageables pour la ville ?

■ **EB** : Le terrain des 7 Hectares, initialement classé en zone naturelle N à destination agricole, ne répond plus à ces critères et doit être « déclassé ». Il s'agit ni plus ni moins d'une décharge sauvage contenant environ 300 000 tonnes de déchets ! C'est au maire que revient la prérogative des déchets communaux. Face à la présence et au



stockage inapproprié de déchets sur son territoire, le maire se doit d'engager un recours contre les producteurs de ces déchets.



LE MOT DU MAIRE

“UN SCANDALE ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE ET FINANCIER”

■ **Fleury Mag'** : Rappelez-nous quelles ont été vos dernières démarches concernant les 7 Hectares ?

■ **M. Corzani** : Depuis le début, notre démarche consiste à associer et impliquer directement les Floriacumois pour faire émerger la vérité dans ce dossier. Ce rapport est une étape décisive. Il corrobore les inquiétudes des habitants et de la nouvelle majorité. La priorité est donc de partager les constats avec nos concitoyens et de discuter ensemble des prochaines étapes. Une réunion publique sera organisée rapidement en présence de l'expert. Nous publierons le rapport sur le site de la ville et nous le laisserons en accès libre à la mairie.

■ **Fleury Mag'** : Vous avez demandé la réalisation de nouveaux prélèvements sur le terrain des 7 Ha. Que vous inspirent les conclusions de l'expert ?

■ **M. Corzani** : Tout d'abord je tiens à remercier l'expert pour la qualité du travail effectué. Nous avons réalisé des prélèvements entre 2,5 et 4,5 mètres de profondeur. Contrairement aux précédents, réalisés à des profondeurs comprises entre 1 et 1,6 mètre. Ces échantillons nous ont permis de visualiser plus profondément ce qui est entreposé sous ce terrain communal. Le résultat est sans appel et confirme voire

aggrave malheureusement nos hypothèses : notre terrain est pollué, et pas seulement par des déchets inertes comme nous le pensions, mais également par des déchets de classe 2, ce qui aggrave l'état de ce terrain.

■ **Fleury Mag'** : Que comptez-vous faire dorénavant ?

■ **M. Corzani** : Le terrain des 7 Hectares est un véritable scandale écologique, politique et financier. Il est le symbole de l'incapacité de l'État à organiser correctement la gestion des déchets produits par les entreprises et les grands chantiers. Il est une caricature des excès de cette société tournée vers l'argent, où les petits profits incitent à polluer un terrain public plutôt qu'à placer ces déchets dans les endroits dédiés. Cela suffit que la banlieue serve de déchetterie pour les grandes agglomérations ! Nous observons des phénomènes similaires sur de nombreux autres territoires, il faut que cela cesse. Concernant ce terrain, j'attends une conclusion chiffrée et fine de ces analyses pour que nous poursuivions notre démarche de vérité qui passera par la justice et par une nouvelle réunion publique très bientôt. Nous poursuivons le chemin engagé avec la volonté de faire la lumière et la transparence sur ce sujet.